



NOTE EXPLICATIVE DU PASSEPORT AUX PARENTS D'ÉLÈVES

Depuis 20 ans, **Action contre la Faim**, association reconnue d'utilité publique, agréée par le ministère de l'Éducation nationale le 08/03/2016 et au titre de la jeunesse et de l'éducation populaire le 01/02/2011, organise **LA COURSE CONTRE LA FAIM**. Cette année encore, plus de 1300 établissements, en France et à l'étranger, participeront à ce projet solidaire afin de venir en aide aux populations les plus démunies. LA COURSE CONTRE LA FAIM sensibilise les jeunes au problème de la sous-nutrition dans le monde, puis les mobilise contre ce fléau lors d'une course solidaire. Elle permet aux jeunes de s'impliquer concrètement dans une action de solidarité et leur prouve que chacun peut agir à son niveau, quel que soit son âge.

Un **passaport solidaire** est distribué afin que chacun puisse partir à la recherche de parrains qui promettent un don par tour parcouru le jour de la course (0,50 cts, 1 €, 2 €, 3 €...). Les parrains peuvent être : vous, leurs frères, leurs sœurs, leurs oncles, leurs tantes, vos voisins, les commerçants de votre quartier, une association, les pompier...etc.

Cette recherche de parrains ne peut se faire qu'à l'aide du passeport solidaire car il contient, entre autres, le tableau de parrainage à compléter et les coupons à donner aux parrains, preuve de leur promesse de don. Destiné aux élèves mais aussi aux parents et aux parrains, le passeport solidaire contient les informations essentielles sur Action contre la Faim, la Course contre la Faim, la recherche de parrains, l'utilisation de votre don¹ et la déduction fiscale à laquelle il vous donne droit (pour tout don supérieur ou égal à 8 euros)².

Le 05 mai 2017, les élèves prennent le départ de notre Course contre la Faim. Chaque élève fait de son mieux et participe en courant, marchant, organisant, supportant... Des élèves se chargent de comptabiliser le nombre de tours effectués (dans l'enceinte du lycée) et, à la fin de la course, de le noter dans le tableau de parrainage des passeports solidaires.

Après la course, les élèves collectent les dons promis auprès de leurs parrains et les transmettent à l'infirmière de l'établissement (en chèque à l'ordre d'ACF).

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question au 06.86.62.96.67 (infirmierie) ou par mail à mmbow@actioncontrelafaim.org

Nous vous remercions d'avance de l'attention que vous porterez à ce projet et comptons sur votre soutien !

¹ 75 % de la collecte nette nous permettra de poursuivre et intensifier nos programmes au profit des populations les plus vulnérables, notamment en Éthiopie, où environ 10 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire.

² Action contre la Faim envoie directement aux donateurs un reçu fiscal pour tout don supérieur ou égal à 8 €, donnant droit à 75 % de déduction fiscale du montant du don dans la limite de 530 €. Ainsi un don de 28 € ne coûtera réellement que 7 €.